

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS**  
**M.R.C. DE L'ÎLE D'ORLÉANS**

**PROCÈS-VERBAL**

À la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, tenue le lundi 4 mars 2013, à 20 h à la salle municipale, située dans le centre le Sillon, 337, chemin Royal, étaient présents les membres du Conseil : Roger Simard, Lauréanne Dion, Dominique Labbé et Micheline Darveau, sous la présidence de la mairesse Lina Labbé.

Est présent également, le directeur général/secrétaire-trésorier Marco Langlois.

**ORDRE DU JOUR**

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption du procès-verbal du 4 février 2013;
3. Suivi des procès-verbaux;
4. Correspondance et dépôt d'un avis de corrections d'office par le secrétaire-trésorier aux procès-verbaux des : 1er octobre et 5 novembre 2012;
5. Adoption des dépenses;
6. Demande d'aide financière
  - a) Corporation des bénévoles du centre d'hébergement Alphonse-Bonenfant;
  - b) Le Chœur de l'Isle d'Orléans;
7. Résolution – PLUMobile Organisateur de déplacements;
8. Avis de motion - Adoption du règlement numéro 012-114 modifiant le règlement 012-111 pourvoyant à la vidange des fosses septiques et à l'entretien et l'installation des systèmes d'évacuation et de traitement des eaux usées;
9. Résolution – Appui demande à la CPTAQ d'Exploitation Agricole G.B. inc / Monsieur Gabriel Blouin;
10. Résolution – Nomination d'un coordonnateur municipal en Sécurité civile et d'un substitut ;
11. Résolution - Programmation de travaux finale révisée le 5 mars 2013. (Programme de transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour les infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale);
12. Résolution – Autorisation Appel d'offres sur invitation d'une entreprise qui sera responsable de la vidange des fosses septiques et de l'entretien des systèmes d'évacuation et de traitement des eaux usées;
13. Varia
  - a) M.R.C.;
  - b) Rapports des comités externes;

c) Communication aux citoyens;

14. Période de questions;

15. Levée de la séance.

### **Ouverture de la séance**

La mairesse constate le quorum et souhaite la bienvenue aux membres du conseil ainsi qu'aux citoyens présents à la séance.

*013-021*

#### **Item 1 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Micheline Darveau appuyée par Dominique Labbé.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

*013-022*

#### **Item 2 Adoption du procès-verbal du 4 février 2013**

L'adoption du procès-verbal du 4 février 2013 est proposée par Lauréanne Dion appuyée par Dominique Labbé.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents

#### **Item 3 Suivi du procès-verbal**

**Item 4 Correspondance et dépôt d'un avis de corrections d'office par le secrétaire-trésorier aux procès-verbaux des : 1er octobre et 5 novembre 2012;**

*013-023*

#### **Item 5 Adoption des dépenses**

Les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la liste des comptes soumise par le directeur général/secrétaire-trésorier. Cette liste indique la somme de : 113 827,79 \$ en comptes payés et la somme de : 63 361,67 \$ en comptes à payer le tout pour un total de : 177 189,46 \$.

Il est proposé par Lauréanne Dion appuyé par Micheline Darveau, que les dépenses figurant à cette liste soient adoptées et que le paiement des comptes soit autorisé.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Je, soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites précédemment.

Marco Langlois, g.m.a.

Directeur général/secrétaire-trésorier

Item 6 **Demande d'aide financière**

*013-024*                    a) **Corporation des bénévoles du centre d'hébergement Alphonse-Bonenfant**

Il est proposé par Lauréanne Dion appuyé par Micheline Darveau, de verser la somme de 100 \$ à la Corporation des bénévoles du centre d'hébergement Alphonse-Bonenfant pour soutenir ses activités d'animation pour l'année 2013.

Monsieur Roger Simard demande le vote,  
Madame Lina Labbé appelle le vote

Opposé 1  
En faveur 3

Résolu à la majorité des conseillers (ères) présents (tes)

*013-025*                    b) **Le Chœur de l'Isle d'Orléans**

Il est proposé par Lauréanne Dion appuyé par Micheline Darveau, de verser la somme de 40 \$ au Chœur de L'Isle D'Orléans pour sa campagne de financement 2013-2014.

Monsieur Roger Simard demande le vote,  
Madame Lina Labbé appelle le vote

Opposé 1  
En faveur 3

Résolu à la majorité des conseillers (ères) présents (tes)

*013-026*                    Item 7 **Résolution – PLUMobile Organisateur de déplacements**

**Attendu que** les articles modifiés 467.11 à 467.14 de la loi sur les cités et villes et les articles modifiés 536 à 539 du Code municipal autorisent plus particulièrement les municipalités ou villes à procéder par résolution plutôt que par règlement, pour l'approbation des plans de transport et des budgets et aussi pour la modification des tarifs et des horaires de service;

**Attendu que** la MRC de la Côte-de-Beaupré est l'organisme mandataire de l'organisme PLUMobile - Organisateur de déplacements pour assumer la responsabilité morale quant à l'encaissement des subventions et de la redistribution des montants perçus pour la continuité du service;

**Attendu que** PLUMobile - Organisateur de déplacements est un organisme légalement constitué, responsable de la gestion du service de transport collectif et adapté;

**Attendu que** le Conseil municipal accepte et approuve le tarif de 3,75 \$ pour les déplacements à l'intérieur de la MRC et de 4,50 \$ pour les usagers circulant à l'extérieur de la MRC, 100 \$ pour un laissez-passer mensuel adulte et 70 \$ pour un laissez-passer mensuel aîné ou étudiant;

**Attendu que** la quote-part de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a été établie à 2 180,25 \$, représentant 4,25 \$ par habitant, pour l'année 2013;

**Attendu que** le 4,25 \$ de quote-part inclut le transport collectif dans toutes les municipalités participantes;

**Attendu que** la quote-part de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans est conditionnelle à la participation financière du ministère des Transports, au transport collectif et adapté;

**En conséquence,** il est proposé par Lauréanne Dion appuyé par Dominique Labbé

**Et**

**Il est résolu,**

**Que** le Conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans accepte de payer la quote-part pour l'année 2013, soit une somme de 2 180,25 \$ à PLUMobile - Organisateur de déplacements.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

**Item 8 Avis de motion - Adoption du règlement numéro 012-114 modifiant le règlement 012-111 pourvoyant à la vidange des fosses septiques et à l'entretien et l'installation des systèmes d'évacuation et de traitement des eaux usées**

Lauréanne Dion donne Avis de motion qu'à une séance ultérieure sera soumis pour adoption le règlement numéro 012-114 modifiant le règlement 012-111 pourvoyant à la vidange des fosses septiques et à l'entretien et l'installation des systèmes d'évacuation et de traitement des eaux usées.

Item 9 **Résolution - Appui demande à la CPTAQ d'Exploitation Agricole G.B. inc / Monsieur Gabriel Blouin**

**Attendu** le dépôt à la Municipalité par Exploitation Agricole G.B. inc / Monsieur Gabriel Blouin d'une demande d'autorisation à la Commission afin que soit autorisée le morcellement et l'aliénation d'une partie des lots 228-P et 229-P;

**Attendu** les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec (L.R.Q., chapitre P-41.1);

**Attendu que** la demande vise la vente d'une partie des deux lots à la Seigneurie de l'Île d'Orléans;

**Attendu que** les lots visés se situent dans un milieu agricole homogène;

**Attendu que** les lots visés sont inclus dans les zones 15-A, 17-A et 30-CO selon la réglementation d'urbanisme en vigueur sur le territoire;

**Attendu que** le Conseil considère que le morcellement de ces lots peut affecter l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole, tel qu'établi au sixième critère de l'article 62 de la Loi;

**En conséquence**, il est proposé par Dominique Labbé appuyé par Micheline Darveau

Et

**Il est résolu**

**Que** le Conseil informe la Commission :

**Que** l'exercice projeté est conforme à la réglementation en vigueur;

**Qu'**il appuie avec réserves la demande d'autorisation d'Exploitation Agricole G.B. inc / Monsieur Gabriel Blouin, à la Commission, afin que soit autorisée le morcellement et l'aliénation des lots 228-P et 229-P;

**Que** le Conseil demande à la Commission de tenir compte de l'atteinte à l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole dans sa décision;

**Que** le Conseil demande à la Commission de tenir compte qu'il s'agit d'un deuxième morcellement d'une même terre en deux ans;

**Que** soit demandé à la Commission de tenir compte de l'avis du Conseil à l'effet qu'un secteur boisé ne devrait pas être séparé d'une terre agricole.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Item 10 **Résolution – Nomination d'un coordonnateur municipal en Sécurité civile et d'un substitut**

**Attendu que** le Conseil municipal a mis à jour son Plan des mesures d'urgence le 7 février 2011 par sa résolution 011-021;

**Attendu que** ce plan détermine les responsabilités de chacun, mais ne désigne personne en particulier pour agir à titre de coordonnateur municipal en Sécurité civile et de substitut au coordonnateur municipal en Sécurité civile;

**En conséquence**

Il est proposé par Lauréanne Dion, appuyée par Dominique Labbé;

Et

**Il est résolu :**

**Que** le poste de coordonnateur municipal en Sécurité civile soit automatiquement attribué au directeur général de la Municipalité;

**Que** le poste d'adjoint au coordonnateur municipal en Sécurité civile soit automatiquement attribué à la personne occupant le poste d'adjoint administratif;

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents

*013-029*

Item 11 **Résolution – Programmation de travaux finale révisée le 5 mars 2013. (Programme de transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour les infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale)**

**Attendu que** la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013;*

**Attendu que** la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

**En conséquence**

Il est proposé par Lauréanne Dion appuyé par Dominique Labbé

Et

**Il est résolu**

**Que** la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

**Que** la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013;

**Que** la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation finale de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

**Que** la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme;

**Que** la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation finale de travaux approuvée par la présente résolution.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

*013-030*

Item 12 **Résolution – Autorisation Appel d'offres sur invitation d'une entreprise qui sera responsable de la vidange des fosses septiques et de l'entretien des systèmes d'évacuation et de traitement des eaux usées**

**Attendu que** la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans doit lancer un appel d'offres pour octroyer un contrat à une entreprise qui sera responsable de la vidange des fosses septiques et de l'entretien des systèmes d'évacuation et de traitement des eaux usées;

**Attendu que** pour donner ce contrat, la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans doit en respect de sa Politique de gestion contractuelle inviter des entrepreneurs à lui soumettre des offres;

**Attendu qu'**en respect de sa Politique de gestion contractuelle la Conseil municipal a déterminé, à huis clos, de la liste des entrepreneurs à inviter et du processus général d'invitation;

**En conséquence**, il est proposé, par Lauréanne Dion appuyé par Micheline Darveau

**Et**

**Il est résolu,**

**Que** la Municipalité autorise Monsieur Marco Langlois, directeur général/secrétaire-trésorier à procéder à l'appel d'offres.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Item 13 **Varia**

- a) M.R.C.;
- b) Rapports des comités externes;
- c) Communication aux citoyens;

Item 14 **Période de questions**

Selon les règles de régie interne du Conseil municipal, la période de questions débute à 21 h 30 et se termine à 21 h 31 pour une durée d'une minute.

*013-031*

Item 15 **Levée de la séance**

La levée de la séance est proposée par Lauréanne Dion appuyée par Micheline Darveau, il est 21 h 31.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

\* En signant le présent procès-verbal, la mairesse reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y figurant.